

Gaz de schiste : Yves-François Blanchet confie au BAPE le mandat de tenir une consultation publique

Dossier de la rédaction de H2o
March 2014

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, annonce qu'il mandate le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il mène une consultation publique sur la filière du gaz de schiste. "Je confie ce mandat au BAPE, comme je me suis engagé à le faire et comme le demandent les citoyens des basses-terres du Saint-Laurent, car il faut avoir en main toutes les connaissances nécessaires pour prendre une décision claire et responsable dans ce dossier", a précisément le ministre.

Cette consultation s'appuiera sur les études commandées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur le gaz de schiste, qui s'est terminée en décembre dernier. Ainsi, le BAPE disposera de plus de 70 études, réalisées par des tiers indépendants et par des experts universitaires, pour mener à bien son mandat. Le rapport synthétise de ces études sera rendu public sous peu par le comité de l'EES et servira de base pour la consultation. "Les enjeux que soulèvent l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent ont suscité de vives inquiétudes dans la population. Le large consensus social qui s'est cristallisé justifie que le vote à l'Assemblée nationale sur le principe du projet de loi 37 ait été unanime. En choisissant de confier ce mandat au BAPE, le gouvernement s'assure d'adopter une démarche claire, scientifique et transparente qui permettra d'élargir sa réflexion concernant cette filière énergétique", a déclaré le ministre.

Rappelons que le projet de loi 37 vise à instaurer un moratoire sur certaines activités liées à la recherche ou à l'exploitation du gaz naturel dans le schiste des basses-terres du Saint-Laurent. Il a été déposé en 2013 et l'Assemblée nationale en a adopté le principe. Le mandat du BAPE débutera le 31 mars 2014.

BAPE

Environnement Québec - 17-02-2014